

Information destinée aux patients

Lisez attentivement cette notice d'emballage. Vous y trouverez tous les renseignements importants concernant ce médicament.

Ce médicament vous a été prescrit par votre médecin ou vous a été remis sans ordonnance médicale par votre pharmacien ou votre droguiste. Pour en tirer le meilleur bénéfice, veuillez l'utiliser conformément à la notice d'emballage ou, le cas échéant, aux indications de votre médecin ou de votre pharmacien ou de votre droguiste. Conservez cette notice d'emballage pour pouvoir la relire plus tard si nécessaire.

SIMILASAN Piqûres d'insectes, liquide pour application cutanée

Médicament homéopathique

Quand *SIMILASAN Piqûres d'insectes* est-il utilisé ?

Selon la conception homéopathique, *SIMILASAN piqûres d'insectes* peut être utilisé en cas d'irritations de la peau comme gonflements, démangeaisons, tensions, douleurs, sensation de chaleur et rougeurs dues à Piqûres d'insectes: Méduse; Orties ou plantes urticantes

L'utilisation de ce médicament dans le champ d'applications indiqué est basée exclusivement sur les principes de l'homéopathie.

De quoi faut-il tenir compte en dehors du traitement ?

Si votre médecin vous a prescrit d'autres médicaments, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien si *SIMILASAN Piqûres d'insectes* peut être utilisé simultanément.

Quand *SIMILASAN Piqûres d'insectes* ne doit-il pas être utilisé ou seulement avec précaution ?

- Ce médicament ne doit pas être utilisé sur des surfaces cutanées étendues et ne doit pas être appliqué sur des plaies ouvertes ou sur une peau fortement lésée. Éviter tout contact avec les yeux et les muqueuses.
- Les personnes allergiques à la piqûre de certains insectes (abeilles, guêpes, etc.) doivent suivre en plus un traitement prescrit par leur médecin.
- Si l'état empire, si l'amélioration tarde, ou si la tête (particulièrement l'intérieur de la bouche) a été piquée, consulter un médecin.

Ce médicament contient 322,5 mg d'alcool (éthanol) par 1 g de liquide correspondant à 322,5 mg/ml (32,25% w/V). L'application sur une peau lésée peut provoquer une sensation de brûlure.

SIMILASAN Piqûres d'insectes ne doit pas être utilisé chez les enfants de moins de 2 ans.

Veuillez informer votre médecin ou votre pharmacien ou votre droguiste si

- vous souffrez d'une autre maladie
- vous êtes allergique
- vous prenez déjà d'autres médicaments ou utilisez déjà d'autres médicaments en usage externe (même en automédication !).

***SIMILASAN Piqûres d'insectes* peut-il être utilisé pendant la grossesse ou l'allaitement ?**

Sur la base des expériences faites à ce jour, aucun risque pour l'enfant n'est connu si ce médicament est utilisé conformément à l'usage auquel il est destiné. Toutefois, aucune étude scientifique systématique n'a



été effectuée. Par mesure de précaution, vous devriez renoncer si possible à prendre des médicaments durant la grossesse et l'allaitement, ou demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien ou de votre droguiste.

Comment utiliser *SIMILASAN Piqûres d'insectes* ?

Enfants (à partir de 2 ans), adolescents et adultes, sauf prescription contraire du médecin:

- Retirer le dard et traiter au roller la piqûre plusieurs fois par jour, à intervalles réguliers, jusqu'à rémission visible. Appliquer par la suite 3 à 6 fois par jour, jusqu'à la guérison totale.
- Si l'état ne s'améliore pas, demandez conseil à un spécialiste.

Ne convient pas aux enfants de moins de 2 ans.

Veuillez vous conformer au dosage figurant sur la notice d'emballage ou prescrit par votre médecin. Si vous estimez que l'efficacité du médicament est trop faible ou au contraire trop forte, veuillez vous adresser à votre médecin ou à votre pharmacien ou à votre droguiste.

Quels effets secondaires *SIMILASAN Piqûres d'insectes* peut-il provoquer ?

Fréquence inconnue (ne peut être estimée à partir des données disponibles)

Des irritations de la peau dues à la haute teneur en alcool sont possibles.

Si vous remarquez des effets secondaires, veuillez en informer votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste. Ceci vaut en particulier pour les effets secondaires non mentionnés dans cette notice d'emballage.

La prise de médicaments homéopathiques peut aggraver passagèrement les troubles (aggravation initiale). Si cette aggravation persiste, cessez le traitement avec *SIMILASAN Piqûres d'insectes* et informez-en votre médecin ou votre pharmacien ou votre droguiste.

À quoi faut-il encore faire attention ?

Ce médicament ne doit pas être utilisé au-delà de la date figurant après la mention <EXP> sur le récipient.

Remarques concernant le stockage

Conserver à température ambiante (15-25°C).

Conserver hors de portée des enfants.

Remarques complémentaires

Pour de plus amples renseignements, consultez votre médecin ou votre pharmacien ou votre droguiste.

Que contient *SIMILASAN Piqûres d'insectes* ?

1 ml de liquide contient:

Principes actifs

Apis mellifica (HAB) D12 0.25 ml

Lachesis (HAB) D12 0.25 ml

Ledum palustre (HAB) D6 0.25 ml



Urtica urens (HAB) D8 0.25 ml

Excipients

Glycérol, éthanol, eau pour injection.

Contient 38,81% vol. d'alcool.

Numéro d'autorisation

53306 (Swissmedic)

Où obtenez-vous *SIMILASAN Piqûres d'insectes* ? Quels sont les emballages à disposition sur le marché ?

En pharmacie et en droguerie, sans ordonnance médicale.

Conditionnement: 7,5 ml dans l'applicateur à bille

Titulaire de l'autorisation

Similasan AG, CH-8916 Jonen

Cette notice d'emballage a été vérifiée pour la dernière fois en janvier 2023 par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic).

